

DEL2025-139-1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 29 janvier 2025 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 20/01/2025

Présents : 11 /12 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin

Absents : 1 /12 : M. CROUZET André

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. FABRE Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Marché 2023-05

Avenants de prolongation de délai d'exécution pour les lots 9A, 9B, 10 et 13

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des Marchés publics,

Considérant les besoins de prolongation de délais d'exécution pour les lots 9A, 9B, 10 et 13,

Considérant les avenants antérieurs de chaque lot,

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, décide

Lot 9 A	Lot 9 B	Lot 10	Lot 13
Avenant 3	Avenant 3	Avenant 3	Avenant 3
Prolongation de délai au 15/03/2025			

et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Le Maire, LOUIS DONNET

